



**NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE  
MADAME MARYSE GAUDREULT**

**Dans le cadre du séminaire parlementaire  
« Parlement moderne, ouverture à la société civile et  
sensibilisation au genre »**

**présentée à**

**Praia, Cap-Vert**

**Le vendredi 4 mai 2018**

**Nombre de mots 1 500: = approximativement 10 minutes**

**Séance sous le thème : Donner au parlement des moyens  
d'agir en faveur de l'égalité des sexes**

Madame la Présidente du Réseau des femmes de la  
Francophonie,

Monsieur le Président de ~~la Commission des affaires~~

~~parlementaires,~~ *de l'assemblée nationale*

*madame la présidente de la Section*

Chères collègues,

*capverdienne de l'APF,*

*Chers députés,*

C'est pour moi un immense plaisir de vous saluer et d'être parmi  
vous pour ma première visite au Cap-Vert!

Je salue en premier lieu cette initiative conjointe du Réseau et de  
la Commission et je remercie le parlement capverdien de son  
accueil!

On m'a sollicitée pour intervenir dans cette séance de travail sur le rôle des commissions parlementaires de l'égalité des sexes et des caucus de femmes parlementaires.

Je vous présenterai plus particulièrement le fonctionnement à l'Assemblée nationale du Québec à cet égard.

Tout d'abord, laissez-moi vous parler du Cercle des femmes parlementaires de notre Assemblée, organisation que j'ai l'honneur de présider depuis 2014.

Comme vous le savez, en raison d'un ensemble de facteurs, il est toujours ardu pour les femmes d'entrer dans le milieu politique. En effet, selon ONU Femmes, seulement 12 parlements sur 193 ont atteint une zone paritaire en 2017, soit entre 40 % et 60 % d'élus de chaque sexe. De surcroît, une fois que les femmes remportent les élections, encore faut-il qu'elles soient bien outillées afin d'effectuer leur travail parlementaire.

C'est dans cette perspective que le Cercle a été constitué en 2010. Il vise à rassembler les femmes membres de notre Assemblée nationale. Il se veut un lieu de réflexion et de partage des expériences visant à mieux outiller les femmes dans leur rôle de législatrice et de contrôleur de l'action gouvernementale.

Le Cercle s'est doté de principes directeurs afin de guider son fonctionnement. Parmi ceux-ci, on retrouve les principes de neutralité et de pluralisme. C'est donc dire que le Cercle est une entité informelle, non partisane et neutre dont les positions et décisions respectent le principe du pluralisme politique. À cet effet, le Cercle doit tenir compte des intérêts et sensibilités politiques des divers partis représentés à l'Assemblée nationale et ne peut prendre de positions ou tenir des activités qui iraient à l'encontre de ces principes. C'est d'ailleurs en partie grâce au respect de ces principes que les activités du Cercle récoltent autant de succès auprès des élues.

Les activités du Cercle sont administrées par un comité restreint composé de cinq membres. En plus de la présidente, le comité est formé d'un membre de chaque parti politique représenté à l'Assemblée nationale. Les représentantes sont choisies par leurs pairs au sein de chaque parti et appuient la présidente dans l'exercice de ses fonctions.

À chaque début de législature, la présidente du Cercle est désignée par la présidence de l'Assemblée nationale. Elle entre en fonction dès sa désignation et son mandat est valide pour la durée de la législature. Le Cercle ne dispose pas de budget qui lui est propre, mais notre président met toutes les ressources financières et autres à notre disposition en guise d'appui à nos activités. La plupart de ses activités sont réservées aux femmes, mais il nous arrive d'inviter nos collègues masculins afin de les sensibiliser au sujet de certains enjeux propres à l'égalité femme-homme.

Le Cercle poursuit plusieurs objectifs, dont notamment :

- Permettre la circulation d'idées et créer un lieu d'échange non partisan pour toute question touchant les femmes ou préoccupant les femmes parlementaires plus spécialement;
- Munir les députées des meilleurs outils et pratiques dans l'exercice de leur rôle de parlementaire;
- Favoriser l'esprit de solidarité parmi les femmes membres de l'Assemblée nationale.

Pour atteindre ses objectifs, le Cercle peut notamment former des groupes d'étude et organiser des rencontres, des colloques et des conférences où les femmes parlementaires pourront échanger des idées et se renseigner sur des questions d'intérêt commun.

Le Cercle peut également prendre position sur des questions d'intérêt à propos desquelles il adopte des recommandations et des motions pouvant être présentées à l'Assemblée nationale, aux gouvernements, organisations ou personnes concernés. Par exemple, mentionnons une motion dénonçant la traite des personnes, adoptée en décembre 2013, et une motion rendant hommage aux femmes victimes d'une fusillade survenue à l'École Polytechnique de Montréal en 1989, adoptée en décembre 2014 à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de cette tragédie. Ces documents, adoptés à l'unanimité, représentent bien la collaboration qui règne entre les membres du Cercle, et qui finit par s'éteindre sur l'ensemble de l'Assemblée.

Il arrive aussi que les membres du Bureau de l'Assemblée confient des mandats au Cercle des femmes parlementaires. Ce bureau agit à titre de conseil d'administration de notre parlement.

Il est formé de représentants de toutes les formations politiques présentes à l'Assemblée nationale. Nous avons entre autres reçu le mandat de doter l'Assemblée d'une politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement et, plus récemment, le mandat d'évaluer les services de garde à la petite enfance que nous pourrions mettre à la disposition des élus.

Selon les principes directeurs, les membres du Cercle se réunissent au moins une fois par année. Dans la réalité, nous nous rencontrons toujours à plusieurs reprises, preuve de l'intérêt des participantes pour ce type de réunion.

Nous usons de notre imagination tout en demeurant à l'écoute de nos membres et de l'actualité afin de mettre sur pied des activités qui répondent à nos besoins. Nous invitons souvent des spécialistes à venir discuter avec nous.

Dernièrement, nous avons organisé un dîner-conférence avec une femme incroyable, Madame Rose-Marie Charest, psychologue et auteure, sur le thème de 'S'affirmer pour mieux gérer son stress'. Nous avons également abordé d'autres thèmes en compagnie d'expertes, dont la question de la relation des femmes parlementaires avec les médias et les quotas de femmes en politique. Par ailleurs, en 2015, nous avons organisé plusieurs activités pour souligner le 75<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec.

L'une des réalisations de notre Cercle dont je suis particulièrement fière est la signature d'un protocole de solidarité entre les élues de l'Assemblée nationale et les élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, en février 2015. Depuis, les élues autochtones sont invitées aux événements du Cercle et nous en recevons environ 5 par activité.

Elles ont également été invitées à se joindre à la première édition de l'Atelier de leadership pour femmes parlementaires qui s'est tenue en mars dernier. Une de leur représentante était présente. Réciproquement, des membres de notre Cercle ont assisté au cocktail d'ouverture de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, ainsi qu'à une partie de son colloque sur l'autonomie financière et le leadership politique des femmes élues des premières nations en 2016.

Je crois que l'une des forces du Cercle est sa simplicité. En effet, les femmes parlementaires peuvent facilement décider de se réunir afin de discuter d'enjeux les touchant. Nul besoin d'un immense budget ou d'aide, puisque ces rencontres ne demandent généralement que très peu de logistique.

Bien entendu, cet outil fonctionne en parallèle avec d'autres mécanismes permettant de se questionner sur les préoccupations liées à l'égalité au sein de notre Parlement. En ce qui a trait aux travaux des commissions parlementaires, c'est la Commission des relations avec les citoyens qui est chargée des dossiers liés à la condition féminine. En mars 2016, elle s'est d'ailleurs dotée d'un mandat d'initiative sur la place des femmes en politique. Les membres ont décidé d'axer leurs travaux sur la représentation des femmes à l'Assemblée nationale. Plus précisément, ils cherchent à déterminer ce qui inciterait et aiderait les femmes à se présenter aux élections provinciales.

Les Québécoises obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en 1940. Ce n'est qu'en 1961 qu'une élue, Marie-Claire Kirkland, fait son entrée au Parlement. Le nombre de candidates et de députées a progressé au cours des décennies suivantes. Cependant, les femmes demeurent minoritaires tant sur les bulletins de vote qu'à l'Assemblée nationale du Québec.

La Commission a donc présenté un document de consultation en octobre 2017. Elle a par la suite mené des consultations particulières, puis effectué une consultation en ligne de l'ensemble de la population québécoise. Au terme de ce mandat d'initiative, la Commission formulera des recommandations.

Ce mandat représente un exemple des actions reliées à la condition féminine qui peuvent être entreprises au sein de notre Commission des relations avec les citoyens.

De même, nous occupons plusieurs postes au sein de Réseaux des femmes parlementaires à l'international. Je crois que c'est l'existence de plusieurs de ces moyens qui se renforcent les uns les autres qui permet de faire avancer les questions reliées à l'égalité le plus rapidement possible.

-> Tunisie

-> Cercle des  
jeunes

-> Ecosais

-> Grande-Bretagne

Je vous remercie de votre attention. J'espère vous avoir fourni des informations qui vous permettront de réfléchir à la création d'un cercle similaire au nôtre chez vous. Comme je le disais, la simplicité de ce mécanisme le rend facilement applicable à d'autres parlements. Il me fera plaisir d'échanger avec vous à ce sujet!

Je vous remercie pour votre attention.

-> Atelier de leadership au féminin

-> loi sur la parité -> rendez-vous électoral octobre 2018.

- Votes des femmes

- 40-60

- 45-55

- GFPD -> organisme de la société civile